

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -
Commune de la Londe les Maures (83)

Pièce 1 – Présentation des dossiers (Guide de lecture)

CONSULTING

SAFEGE
Aix Métropole - Bâtiment D
30, Avenue Henri Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE

Agence PACA Corse

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Atelier Locus +

Paysages, cultures & urbanisme



Numéro du projet : 15MHY001

Intitulé du projet : Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

Intitulé du document : Pièce 1 – Présentation des dossiers (Guide de lecture)

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
V0	SANTAIS / Margot	ROGIER-DJOUKA Céline	14/02/2019	Version initiale
V1	SANTAIS / Margot	ROGIER-DJOUKA Céline	19/01/2020	Mise à jour des numérotations pour dossier d'enquête

Pièce 1 – Présentation des dossiers (Guide de lecture)

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)



Sommaire

1PREAMBULE	2
2LES PIÈCES INTRODUCTIVES COMMUNES AUX DOSSIERS	2
3DOSSIER PRÉALABLE À LA DUP	3
4DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE.....	4
5DEMANDE DE CONCESSION DPM	8

15MHY001

Pièce 1 – Présentation des dossiers (Guide de lecture)

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

1 PREAMBULE

La présente pièce a pour but de présenter les différentes pièces constituant les différents dossiers afin de faciliter la prise de connaissance des dossiers par l'ensemble des lecteurs et la compréhension de leur articulation.

Ce guide de lecture est présent dans chacun des dossiers réglementaires présentés par le maître d'ouvrage, à savoir :

- Le dossier d'enquête publique préalable à la **déclaration d'utilité publique**, à la cessibilité et à l'approbation des nouvelles dispositions d'urbanisme,
- Le **dossier d'autorisation environnementale** : composé des volets suivants :
 - ▷ Loi sur l'eau et les milieux aquatiques,
 - ▷ Modification d'un site classé,
 - ▷ Dérogation « espèces et habitats protégés »,
 - ▷ Autorisation de défrichement,
 - ▷ Déclaration d'Intérêt Général.
- Le **dossier de demande de concession DPM**.

Ce document présente la structure des dossiers et les pièces à consulter en fonction des informations recherchées.

2 LES PIÈCES INTRODUCTIVES COMMUNES AUX DOSSIERS

Les dossiers réglementaires présentés par la CCMPM comportent trois pièces introductives communes :

Pièce 1 – Présentation des dossiers réglementaires (Guide de lecture)

Pièce 2– Notice explicative du programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne

- Présentation du maître d'ouvrage
- Présentation synthétique du programme d'aménagement
- Plan de situation
- Plan général des travaux
- Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- Appréciation sommaire des dépenses
- Justification de l'utilité publique du projet

Cette pièce joue également le rôle de notice explicative de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (*conformément à l'Article R112-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ce dossier*). De plus, conformément à la demande de la Préfecture l'Atlas cartographique lié à cette pièce est directement inséré à la suite du dossier.

Pièce 1 – Présentation des dossiers (Guide de lecture)

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

Pièce 3 – Cadrage réglementaire et objet de l'enquête publique

- Présentation des procédures administratives
- Calendrier synthétique des procédures
- Mention des textes régissant l'enquête publique
- Décisions adoptées au terme de l'enquête publique et autorités compétentes pour les prendre
- Synthèse des textes régissant l'enquête publique, les autorités compétentes et les décisions
- Objets de l'enquête publique du programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne.

3 DOSSIER PRÉALABLE À LA DUP

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'Environnement, le dossier d'enquête publique doit contenir **les pièces et avis exigés par les législations et réglementations** applicables au projet. Le dossier d'enquête publique préalable à la DUP relative au projet comporte les pièces mentionnées aux chapitres suivants.

Pièce 2 – Notice complémentaire au titre de l'article R. 112-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique [voir paragraphe 2]

Pièce 5 – Etude d'impact

Pièce 6- Dossier d'évaluation des incidences sur le site Natura 2000

Pièce 13 – Dossier d'enquête parcellaire

- *Un état parcellaire sous forme de tableau dressant la liste des propriétaires (section et numéro de la parcelle, adresse et identité des propriétaires, nature du terrain, superficie totale de la parcelle en m², superficie à acquérir (m²) et superficie restante hors emprise (m²),*
- *Un plan parcellaire indiquant l'emprise du projet, l'ensemble des terrains concernés par le projet (parcelles déjà acquises et parcelles à acquérir) avec les références cadastrales, numéros de parcelles.*

Remarque importante : Conformément à la demande de la Préfecture l'Atlas cartographique lié à cette pièce est directement inséré à la suite du dossier.

Pièce 14 – Dossier de mise en compatibilité du PLU de la Commune de La Londe Les Maures

Le dossier présente les modifications à apporter au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur de la Commune (zonage, règlement, emplacements réservés) afin de le rendre compatible avec la réalisation du projet reconnu d'utilité publique au terme de la procédure d'enquête.

Remarque importante : Conformément à la demande de la Préfecture l'Atlas cartographique lié à cette pièce est directement inséré à la suite du dossier.

Pièce 1 – Présentation des dossiers (Guide de lecture)

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

Remarque importante : L'évaluation environnementale relative à la mise en compatibilité du PLU est traitée dans l'étude d'impact (Pièce 5) conformément à l'Article L122-13 du Code de l'environnement.

Pièce 15– Bilan de la concertation avec le public - L. 300-2 du Code de l'Urbanisme

4 DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le dossier constituant la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 à L181-4 du Code de l'Environnement soumis à enquête est composé de 9 pièces.

Pièce 4 – Documents communs pour l'autorisation environnementale

Le dossier d'autorisation est établi conformément à l'article R.214-6 du Code de l'Environnement et comprend les chapitres suivants :

<u>Documents communs aux différents volets de la procédure</u>	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet *
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document ** N° page	Reçu
– Un plan de situation du projet, à l'échelle 1 / 25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet (R.181-13 2°)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain (R.181-13 3°)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Description de la nature et du volume de l'activité, l'installation, l'ouvrage ou les travaux envisagés, des modalités d'exécution et de fonctionnement , des procédés de mise en œuvre (R.181-13 4°)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Rubriques concernées par le projet (nomenclature eau et/ou nomenclature ICPE)(R.181-13 4°)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Les moyens de suivi et de surveillance prévus (R.181-13 4°)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident (R.181-13 4°)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Les conditions de remise en état du site après exploitation (R.181-13 4°)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– La nature, l'origine et le volume d'eau utilisées ou affectées, le cas échéant (R.181-13 4°)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Les éléments graphiques , plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier (R.181-13 7°)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Note de présentation non technique du projet (R.181-13 8°)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Pièce 5 – Etude d'impact

Pièce 6 – Dossier d'évaluation des incidences sur le Site Natura 2000

Pièce 1 – Présentation des dossiers (Guide de lecture)

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

Pièce 7 – Déclaration d'Intérêt Général

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document ** N° page	Reçu
<p><i>Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'article R.214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires (article D.181-15-1):</i></p> <p>VIII. Lorsque l'autorisation environnementale porte sur un projet déclaré d'intérêt général (art R.214-88), le dossier de demande est complété par les éléments mentionnés à l'article R.241-99, à savoir :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1° Un mémoire justifiant l'intérêt général ou l'urgence de l'opération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° Un mémoire explicatif présentant de façon détaillée : – Une estimation des investissements par catégorie de travaux, d'ouvrages ou d'installations – Les modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° Un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages, des installations ou du milieu qui doit faire l'objet des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Pièce 8 – Dossier de demande de dérogation aux interdictions portant sur les espèces Protégées

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document ** N° page	Reçu
<p><i>Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu de dérogation au titre du 4° de l'article L. 411 2, le dossier de demande est complété par les descriptions suivantes :</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1° Des espèces concernées, avec leur nom scientifique et nom commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° Des spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande avec une estimation de leur nombre et de leur sexe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° De la période ou des dates d'intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4° Des lieux d'intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
5° S'il y a lieu, des mesures de réduction ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
6° De la qualification des personnes amenées à intervenir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
7° Du protocole des interventions : modalités techniques, modalités d'enregistrement des données obtenues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
8° Des modalités de compte-rendu des interventions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Remarque importante : Les formulaires Cerfa n° 13614*01, n° 13616*01 et n° 13617*01 sont également inclus dans la Pièce 8.

Pièce 1 – Présentation des dossiers (Guide de lecture)

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

Pièce 9 – Dossier d'autorisation de travaux en site classé

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document ** N° page	Reçu
1° Descriptif général du site accompagné d'un plan de l'état existant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° Plan de situation du projet (à l'échelle 1/25000 ^{ème} ou, à défaut, 1/50 000, précisant le périmètre du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° Report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4° Descriptif des travaux en site classé précisant la nature, la destination et les impacts du projet à réaliser accompagné d'un plan du projet et d'une analyse des impacts paysagers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
5° Plan de masse et coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
6° Nature et couleur des matériaux envisagés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
7° Traitement des clôtures ou aménagements et les éléments de végétation à conserver ou à créer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
8° Documents photographiques permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et, si possible, dans le paysage lointain (reporter les points et angles de vue sur le plan de situation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
9° Montages larges photographiques ou dessins permettant d'évaluer les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site classé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Pièce 10 : Etude de danger

IV. Lorsqu'il s'agit d'ouvrages mentionnés à la rubrique 3.2.6.0 du tableau de l'article R.214-1 (système d'endiguement, aménagement hydraulique), la demande comprend en outre, sous réserve des dispositions du II de l'article R. 562-14 et du II de l'article R. 562-19 du code de l'environnement :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1° Estimation de la population de la zone protégée et indication du niveau de la protection, au sens de l'article R. 214-119-1, dont bénéficie cette dernière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° La liste, le descriptif et la localisation sur une carte à l'échelle appropriée des ouvrages préexistants qui contribuent à la protection du territoire contre les inondations et les submersions ainsi que, lorsque le pétitionnaire n'est pas le propriétaire de ces ouvrages, les justificatifs démontrant qu'il en a la disposition ou a engagé les démarches à cette fin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° Dans le cas de travaux complémentaires concernant un système d'endiguement existant, au sens de l'article R. 562-13, la liste, le descriptif et la localisation sur une carte à l'échelle appropriée des digues existantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4° Études d'avant-projet des ouvrages à modifier ou à construire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
5° Étude de dangers établie conformément à l'article R. 214-116	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Pièce 1 – Présentation des dossiers (Guide de lecture)

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)

Pièce 11 : Etudes d'Avant-Projet

Pièce 12 – Dossier de demande d'autorisation de défrichement

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de défrichement, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet unique *
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document ** N° page	Reçu
1° Déclaration indiquant que les terrains ont été non parcourus par un incendie durant les 15 années précédant la demande. Si le terrain relève du régime forestier, cette déclaration doit être produite dans les conditions de l'article R.341-2 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° Plan de situation indiquant la localisation, la superficie de la zone à défricher par parcelle cadastrale et pour la totalité de ces superficies. Si le terrain relève du code forestier, ces informations sont produites dans les conditions de l'article R.341-2 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° Un extrait du plan cadastral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Remarque importante : Le formulaire Cerfa N° 13632*06 est également inclus dans la Pièce 12.

Pièce 1 – Présentation des dossiers (Guide de lecture)

Programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne -Commune de la Londe les Maures (83)



5 DEMANDE DE CONCESSION DPM

Le dossier constituant la demande de concession DPM au titre de l'Article R2124-2 du Code général de la propriété des personnes publiques soumis à enquête est composé de 4 pièces

Pièce 16 – Dossier de demande de concession

- Un résumé non technique
- Nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale ainsi que les nom, prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration ;
- Situation, consistance et superficie de l'emprise qui fait l'objet de la demande ;
- Destination, nature et coût des travaux, endigages projetés s'il y a lieu ;
- Calendrier de réalisation de la construction ou des travaux et date prévue de mise en service ;
- Modalités de maintenance envisagées ;
- Modalités proposées, à partir de l'état initial des lieux, de suivi du projet et de l'installation et de leur impact sur l'environnement et les ressources naturelles ;
- Le cas échéant, nature des opérations nécessaires à la réversibilité des modifications apportées au milieu naturel et au site, ainsi qu'à la remise en état, la restauration ou la réhabilitation des lieux en fin de titre ou en fin d'utilisation.

Pièce 5 - Etude d'impact

Pièce 6 – Dossier d'évaluation des incidences sur le Site Natura 2000

Pièce 17 - Atlas cartographique du dossier de demande de concession

- Cartographie du site d'implantation et plans des installations à réaliser.